

Paris, le 2 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une stratégie volontariste d'Action Logement pour améliorer les parcours résidentiels en Outre-mer

Action Logement engage un effort inédit en faveur des départements ultramarins, pour une amélioration de l'accès au logement et des conditions d'habitat de sa population. En mobilisant 1,5 milliard d'euros dans le cadre du Plan d'Investissement Volontaire, présenté par les Partenaires sociaux le 25 avril dernier, le Groupe développe une stratégie volontariste en faveur du logement et contribue ainsi de façon décisive à répondre aux urgences spécifiques des territoires ultramarins.

Action Logement a signé le 2 décembre avec l'Etat un avenant à la convention du 25 avril dernier relative au Plan d'Investissement Volontaire, pour la mise en œuvre du plan d'action en Outre-mer. Cet avenant est entièrement dévolu à la politique d'Action Logement dans les cinq départements ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), avec 10 actions prioritaires engagées dès le début 2020. Le groupe Action Logement mobilise ainsi 1,5 milliard d'euros qui s'ajoutent intégralement aux dispositifs déjà en place.

Au-delà des aides existantes dans le cadre de la politique nationale d'Action Logement, ces actions prioritaires visent notamment sur ces territoires à la production d'une offre nouvelle de logements sociaux et intermédiaires, en location ou accession sociale à la propriété, à la production de structures d'hébergement collectives pour les jeunes, à la revitalisation des centre-bourgs et à l'éradication des logements insalubres.

[La mission d'étude réalisée par les partenaires sociaux d'Action Logement sur ces territoires,](#) a permis au regard des besoins spécifiques de chacun, d'identifier des solutions adaptées propres à chaque département.

Afin d'entrer dans la phase opérationnelle, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour chaque projet.

Les axes d'intervention identifiés sont :

- **En Guadeloupe :** éradication du parc social indigne et développement d'une offre locative en centre-ville et centre-bourg.
- **En Guyane :** régularisation des constructions informelles par le traitement de l'habitat insalubre et développement d'une offre locative dans les centres existants.

- **En Martinique** : revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et construction d'une offre locative pour les jeunes.
- **A Mayotte** : achever les logements en cours de construction et développement de l'accès très sociale à la propriété.
- **A La Réunion** : construction de logements locatifs intermédiaires et création de structures collectives d'hébergement.

Retrouvez les mesures spécifiques à chaque territoire et les modalités de l'appel à manifestation d'intérêt sur www.actionlogement.fr.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH (3 ESH et 8 points de contacts dans les 5 départements d'Outre-mer) et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement :

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com